

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	05/03/2020	Nombre de membres en exercice :	11
		Nombre de membres Présents :	7
		Nombre de membres Absents :	4
Date Affichage	05/03/2020	Nombre de procurations :	0
		Nombre de votants :	7

Séance du 10/03/2020

L'an deux mille vingt et le dix mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D., PERARNAUD C, POROLI F.

Absents excusés : VERGES B, MIRAN P.

Objet de la Délibération :**FORÊT DE VILLENEUVE DE FORMIGUERES – INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPE D'AFFOUAGE – PARCELLE 12 A**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette de la parcelle 12 A de l'exercice 2020 par l'ONF.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,
ACCEPTE le projet d'inscription des coupes de la parcelle 12 A,

PROPOSE, 3 garants :

- Monsieur Maxime BRILLARD
- Monsieur Pierre-Henry GALANO
- Monsieur Michel SOUBIELLE

DEMANDE que la coupe soit délivrée à la Commune,

DONNE pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent responsable de la coupe ou, en son absence avec l'agence, la destination des produits supplémentaires à mobiliser dans la coupe d'affouage concernée (produits accidentels survenus après martelage ; voire éventuellement, lots à rajouter) et d'approuver le prix moyen proposé par l'Office.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 12 mars 2020

Le Maire
P. LOOS

